L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 25 JANVIER 1893

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Depôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue de Champs Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de.....1 P. M
JEUDIS, à l'arrivée du train de.....1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville) 3 P. M.

revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS.....5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing.....7 A. M
VENDREDIS.....7 A. M

L'eau et le temps le permettant.

Excursions
LES DIMANCHES par le train de 8 A. M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod

W. G. COYLE & CIE, Agents
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne française pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumière électrique) partiront de la jetée No 12 à la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA NORMANDIE Laurent, samedi, 28 janvier
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 4 février
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 11 février

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et au dessus, selon les accommodations.
Deuxième cabine.....$60
Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 1re rue du Camp.
J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

HUDSON.....Mercredi, 25 janv.
LOUISIANA.....Mercredi, 1er fév.
KNICKERBOCKER.....Mercredi, 8 fév.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Europe.

Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad, le KROMWELL PACIFIC TRANSPORTATION LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, les principaux points de l'Est et les principaux points de la ligne de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de navigation pour divers points au Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agents entre pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
Rue Carondelet No 41
4 mai—1 an

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Local..... 7:45 a m	Local..... 5:50 p m
San Antonio Express..... 5:00 p m	San Antonio Express..... 6:45 p m
California Ex-press, daily. 9:45 a m	California Ex-press, daily 10:55 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio et New Orleans Exp sans Pullman Buffet Sleeper entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9:45 A. M.

Jusqu'au 8 Novembre avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retirer tous les jours aux bureaux sous le Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTS, HUTT, Gen'l Manager.
J. G. SCHERVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

O.C

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 25 heures
Temps pour New York 41 heures
Temps pour Atlanta 16 heures

	No 6 Limited.	No 2. Limited.
VESTIBULE	10 00 p	7:20 p m.
Départ de la N-Orléans	3:30 p m.	1:20 a m.
Arrive à Meridian	11:30 c m.	5:37 a m.
Arrive à Birmingham	12:50 p m.	6:50 a m.
Arrive à Attalanta	3:40 p m.	9:30 a m.
Arrive à Burgin	3:39 a m.	5:08 p m.
Arrive à Lexington	4:35 a m.	6:00 p m.
Arrive à Cincinnati	7:20 a m.	8:30 p m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle-Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que aucune autre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, R. G. GARRATT,
Gen'l Pass. Agt. Div. Pass. Ticket Agent
Cincinnati, O. New Orleans.
2 mars—

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petits Parisien, Monde Illustré, Monde Artistique, L'Echo d'Orléans, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jual. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jual, Petit Parisien, Scien. Pratique, etc

Dépositaires Généraux :
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique
DEMANDEZ LA LISTE !
Conditions spéciales aux Marchands

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c ; 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.
25 oct—com et 4m

BANQUES.

Etat de situation de la

New Orleans National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 9 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$2,307,551 91
Sur traites, garantie et non garanties	73,323 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	50,000 00
Bons des Etats-Unis en main	1,900 00
Actions, sécurités, etc	758,192 75
Dû par des agents de réserve approuvés	562,727 55
Dû par d'autres banques nationales	61,887 22
Dû par des banques d'Etat et banquiers	15,700 22
Maison de banque, meubles et installations	95,616 53
Dépenses courantes et taxes payées	27,931 27
Primes sur Bons des Etats-Unis	51 00
Chèques et autres items comptant	$783 51
Chèques pour la Clearing house	209,209 94
Billets d'autres banques	23,581 00
Monnaie courante : nickels et cents	3,624 54
Espèces	404,012 50
Billets legal tender	260,000 00
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)	2,250 00
Total	$4,259,841 95

PASSIF.

Capital-actions payé	$200,000 00
Fonds de surplus	700,000 00
Profits non dividendes	175,209 96
Total	$1,075,209 96
Billets de banques nationales en circulation	34,500 00
Dividendes non payés	1,500 00
Dépôts individuels assujettis à chèque	$3,317,789 77
Certificats de dépôts payables à demande des déposants	59,748 75
Chèques certifiés	15,200 00
Chèques et traites émis en circulation	88,125 00
Dû à d'autres banques nationales	190,401 84
Dû aux banques d'Etat et banquiers	84,866 62—3,748,631 99
Total	$4,859,841 95

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans se.

Moi, William Palfrey, caissier de la banque susnommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WILLIAM PALFREY, Caissier

Souscrit et juré pardevant moi ce 14me jour de décembre 1892.

CHAS T. SONIAT, Notaire Public.

Correct—Attesté : R. E. CRAIG, CHAS. CRAFFE, C. H. HECK, Directeurs.

16 déc—1f

J. HASBINGER, Président.
J. E. MERLIN, Vice-Président.

Etat de situation annuel.

DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK,

51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1892.

ACTIF.

Actions et bons	$401 842 50
Prêts sur bons et hypothèques	312,882 50
Prêts échéances	4-5,911 64
Prêts à demande	692,68 85
Meubles et installations	750 00
Comptant	181,401 35
Total	$2,065,854 84

PASSIF.

Capital payé	$10,000 00
Profits indivis	144,851 46
A savoir : Bénéfices après dépenses, taxes d'Etat et de ville	87,466 76
Moins 942,394 17 versés aux déposants pour intérêts et $5,000 aux actionnaires pendant l'année courante	50,394 77
Réserve des bénéfices de l'année	37,071 99
Ajout : bénéfice net divis : afférant le 31 décembre 1891	107,579 47
Réserve actuelle	144,851 46
Dû aux déposants	1,820,795 38
Dividendes non payés	408 00
Total	$2,065,854 84

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct. ADOLPH BLAEFER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 décembre 1892.

Correct—Attesté : W. O. HART, Notaire

S. HENSHEIM,
A. VIZARD,
J. E. MERLIN.

Notes le progrès de cette Banque :

Elle a maintenant
6,019 déposants avec.....$1,820,795 38
Le 31 Déc. 1891,
elle avait
4,931 déposants avec.....1,534,985 47

1,061 déposants
Gain en dépôts.....$285,812 91
Elle a gagné pour ses actionnaires plus de 45 pour cent.

1er janv—3

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

A la clôture des affaires, le 31 Déc. 1892.

ACTIF.

Bills escomptés		$982,219 58
Bons des Etats-Unis		50,000 00
Ville de la Nouvelle Orléans 4 pour cent, 5 pour cent, 6 pour cent et bons à prime	$1,502,624 53	
Autres bons et actions	111,737 50—	1,614,362 03
Maison de banque et autres propriétés foncières		100,949 20
Trésorier des Etats Unis 5 pc	$2,250 00	
Obligations New York	525,514 83	
Prêts sur demande	946,246 55	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	1,138,241 76—	2,614,253 14
Total		$5,361,683 95

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00
Fonds de surplus	150,000 00—$650,000 00
Profits nets non divisés	45,616 69
Circulation	44,250 00
Dépôts à retirer contre chèques	4,400,301 36
Balance sur réduction du capital-actions	800 00
Dividendes non payés	20,836 00
Bills payables	200,000 00
Total	$5,361,653 95

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JAMIN, Caissier.

1er janv—3f

LADIES
Needing a tonic, or children who want building up, should take.
BROWN'S IRON BITTERS.
It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Liver Complaints.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DÉPARTEMENT EXECUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUELE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, ce présent, offre à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipage, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, ou venant de ports américains interlopiquant ces des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant des ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de porte que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés : c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour piacer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de porte non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, fraichir la quarantaine sujéte néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la station maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complète.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de porte infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de peste vérolé, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la station quarantenaire et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des porte ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Bigoites, les stations de quarantaine de l'Achafalaya, de Lac Bergne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Mol, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., entre les ports d'abord nommés et désignés ci-ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des réglements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits réglements et des lois quarantaines de l'Etat.

Donné sous ma signature et le sceau du Secrétaire de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 15me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-douze et de la cent soixième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières
AUX
Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane attire aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de draps de rideaux et autres matériaux de même nature, et les lits et literies devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en coier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes noilimates.

3. Les propriétaires, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de porte quarantenaires qu'ils ne déposent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau au cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils seraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires noulités dans les ports où existe la fièvre jaune devront s'amarrer, s'il est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le capitaine doit, autant que faire se pourra être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et intérieure, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en adressant au Bureau de Santé on à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pourser soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires partant des fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes devra traiter avec indulgence à la Station de Quarantaine, et aurant rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention. etc

30 avril—3f

THE NEW ORLEANS BEE
(*L'Abeille de la Nouvelle Orléans*).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $2; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2.50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANCAISE.

Bureau : 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lou. 3 nov—

CHARTER
OF THE
LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA.
State of Louisiana,
City of New Orleans.

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for the city and the parish of Orleans, state of Louisiana aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, first dealing themselves of the laws of this state in such case made and provided, and of Act No 36 of the General Assembly of the state of Louisiana, approved Jun 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form themselves into a corporation and body politic in law for the civil and political ends under the agreements, conditions and stipulations following, to wit:

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which a mortal shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from the date hereof, to contract, sue and be sued ; to purchase, sell, lease, hypothecate, mortgage and pledge property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor, to elect officers and make by-laws and generally to the powers of a body corporate, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana, and citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Twenty Thousand Dollars, divided into one hundred and fifty shares of the ; hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferable on the book of said Company upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice-President and a Secretary-Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place on the second Monday in January 1893, at which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall continue in office at the pleasure of the capital stock each and shall constitute and be the Board of Directors of said corporation. The corporate powers of said corporation shall be vested in and exercised by the Board of Directors composed of the aforesaid officers. A majority of said Board of Directors shall constitute a quorum for the transaction of business. All elections for the above mentioned officers, by virtue of their election as such officers are the directors of this corporation shall be by ballot and shall be held at the office of the company in the upper division of the business commission to be appointed by the officers acting as the Board of Directors. The days prior notice of the time and place of such election in one of the daily newspapers of New Orleans and the officers thus elected shall serve and continue in office until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stockholder shall be entitled to vote in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of the Company. At all elections a majority of votes cast shall elect or decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall remain in office, and a special meeting shall be held as a certain shall be held whereof ten days prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans in the form aforesaid. Any vacancy occurring by death resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be Joseph Hernandez, President, Jules Hernandez, Vice-President, and Charles Hernandez, Secretary-Treasurer. Affidavits, obligations and other papers of a similar nature shall be signed by the President and the Sec-tary-Treasurer.

ARTICLE SEVENTH

This act of incorporation may be changed modified or altered or said corporation may be dissolved at a special meeting of the stockholders called for that purpose by a vote of two-thirds of the capital stock represented at a meeting. Any change or alteration as to the capital stock of said company shall require the consent of the majority in number of the stockholders of the corporation then outstanding and paid for and in addition to the required majority of the capital stock. Upon a vote being so taken that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of said corporation in any further sum than the unpaid balance if any, due by him on shares of stock owned by him, nor shall any stockholder in said organization have the effect of rendering this charter null or of exposing a stockholder to any further liability than the unpaid balance due on his and stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause, its affairs shall be wound up by the President of said corporation as may be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans and with the assent of a majority of the capital stock ; said commissioner to remain in office until the affairs of the corporation shall have been fully liquidated and in case of the death of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a substitute or substitutes for such person and corporation.

This done and passed, in my office, the day, month and year aforewritten, in presence of Jules Hernandez and Charles Hernandez, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading the same.

Original signed

JOS. HERNANDEZ
JULES HERNANDEZ
H. P. LAHATUE
J. P. BOYCE
JAS. FAHEY, Not Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," was this day duly recorded in my office in Book 4928, Folio 94.

New Orleans, La., December 18th, 1892.

Sig ed JOS. BAILY,
Recorder.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company, Limited," on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages therein annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 22nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY,
Not. Pub.
No 162 Common street.

25 déc—5f en 30j

Scientific American
Agency for
PATENTS
GAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 24 janvier 1893.

COMPTOIR D'ESCHANGES (CLEARING HOUSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine		
Mêmes temps l'an	$7,612,723 00	$741,786 00
Balances derrière	7,587,381 00	$16,155 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

NOTAIS. — Souveraine Victoria, $4 86 à 90; 20-francs, $3 80 à 3 90; demi-souverains, $15 40 à 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70, or léger américain, 97 97½c.; argent mutilé américain 72 à 75 par oz; dollars mexicains, 63 265, sols péruviens, 59 860; pesos chiliens, 59 à 60; argent anglais, par $, $4 60 à 4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 18½ à 19½.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—Lademande continue bonne, le montant est considérable et les taux faciles.

Papier exceptionnel	7 p —
do ordinaire	— à 8
Prêts sur garanties ordinaires	5 à 7
Time do	6 à 7
Banier hypothécaire	— à 8

New-York—Taux de l'argent 2½ 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3; consols 98 ex int. pour l'argent 98 1/16 ex int pour l'accompte de janvier; U. S. 4's Paris—Rentes—96.95

Argent en lingots (par oz fin) Londres 38 7/16, New York 84 à 84¾; Nile Orléans 83½, 84.

CHANGE.

BERICHMARKS—95¼

LE STERLING est calme.

Commercial (60 jours)	485¾
Traites de banques (60 jours)	487¾
Les FRANCS sont calmes.	
France de commerce (60 jours)	5.18
Traites de banques (60 jours)	5.15

LE CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.

Traites de commerce 50c. de prime.	
Traites de banques $1.50 de prime	
Traites de banques pour collection $1 00 de prime.	

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Ashes du 11 A. M.

10 actions Jackson Brewery	101½
33 1/3 actions Citizens' Bank	96¾
38 actions Citizens' Bank	96
$500 Bons Ville	107¼
$1,000 State Coupons No 12	14
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M	
1,755,964 bailes, du temps de la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 2,679,906 bailes, même temps l'année dernière, 2,605,325 bailes, même temps l'année dernière.

ETOILES A la Nouvelle-Orléans, 353 747 bailes, même temps l'année dernière, 404 973 bailes, dans les ports des Etats-Unis, 1,008 401 bailes, même temps, l'année dernière, 1,249,627 bailes.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes de N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur par	Offre Demande
American National	100	135
Bank of Commerce	100	117
Canal & Banking Co	100	130
Citizens'	100	96½
N O Gaslight Co's Ac	25	15
Germania National	100	220
Germania Savings	100	312
Hibernia National	100	122½
Louisiana National	100	
Metropolitan	100	190
Mechanics' and Traders	100	107
New Orleans Ins. Ass	50	19
Nat Mutual Ins	100	112
Southern Ins. Co	100	
Teutonia	100	113
Chemins de fer urbains.		
Carrollton	100	140½
Crescent City	100	103
Crescent City	100	106
Canal and Claiborne	40	46
New Orleans City	100	140
Orleans	50	73
St-Charles Street	50	102½
Jackson & Lake Ca'rollton RR		
Actions diverses.		
C. Slaughterhouse	50	49
Imp. Bonded Warehouse	100	
Jefferson City Gas Light Co	100	90
Consumers' Ice Co	100	95
Louisiana Ice Man. Co	50	
Mobile Gas Co	100	
N. O. Gas Light Co	100	107
N. O. Waterworks Co	100	111
N. O. Brewing Ass	100	115
Jackson Brewing Co	100	102
N. O. Cold Storage Co	100	
Crescent Warehouse Association	250	
Sugar Shed Co	60	
Louisiana Electric Light Co	100	
Standard Gaslight Co	100	
St. Martin's Oil Works		
Standard Fibre In Co of Chicago	10	2½
Jockey Club		
Comb. T. Beard	100	15
M. L. & B. As	100	9
Edison Elec. Illuminating Co	250	9
Takemina Ferment Co		8
Rosetta Gravel	100	6
Southern Ice Co	100	5
Graham P. S. Co	10	3
Cherokee Iron Mas'g Co		
C. C. Furniture Co		
Independent Oil Works		
Pelican Insurance		
Jackson & Lake Ca'rollton Co		
Louisiana Furniture Co		
Southern Athletic Club		
Young Men's Ath Club		
N. O. & South Eastern RR		
Independ. Cotton Oil Bonds		
Ass. Cotton Oil Deb		
Washington Artillery Bonds		
Algiers Brge. Ass. 1st Mort.		
Ass 2 (5 0/0)		

BIZ BRUT—Fort.

Cotes du 24 brut 91 35 à 2 50.

BIZ POLI—$15 00 à 16 00.

SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Cidatre officielle de la Bourse :

FARINE—Stable.

Patente $3 50 à 4 00, extra fancy $3 50 à $3 65, fancy ordinaire $3 bariil.

FARINE DE MAIS—$2 à 2 50

Hors de la Bourse les prix de farine et de farine de maïs sont inchangés. Le maïs, plus cher par bâtil. Les prix suivants sont ceux du jobbing trade

CREAM MEAL Choice $2 90 à

GRITS—$3 00

HOMINY—$3 25 à bariil.

FARINE DE RIZ—$5 25 à 5 50

OAT MEAL—$5 75 le bariil.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS—On cote — à 53 pour le blanc, — à 52 pour le mêlé et — à 54½ pour le jaune.

AVOINE—Vente de l'Onest 40 à 41. No 1 — à 42. Red Rust Proof Oats 39 à 41.

SON—$17 à $17 50

FOIN—Prime $15 00 à 16 00; Choice $17 00 à 18 00.

Les petits lots se vendent aux prix suivants mais il n'y a pas de transactions : Avoine 2 à 4c. de plus par boisseau ; son 5 à 50c. de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 2 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS.

A LA BOURSE.

Cidatre officielle de la Bourse pour les lots en gros :

Les provisions sont stables

MESS PORK—$19 50 à 20 00.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules 9¾ à 9¾; short rib sides 10¾ à — ; long clear sides 10¾ à —; short clear sides 10¾ à —.

BACON—Epaules nominales; short rib sides 11¾ à 11¾; long clear sides 11¾ à —; short clear sides 11¾ à —.

GRAISSE — En tierces, refined, 9¼ à —; tierces refined 12¼ à —.

JAMBON—14¾ à 15¾.

Les cotes des provisions à la Bourse sont peut le marché, mais les prix des détaillants sont de 25 à 50c. plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c. pour les autres articles provenant du porc.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots :

CAFE RIO—Prime 17¾ à 18¾, good 18¾ à 19, ordinary 17¾, common 16 à 16½.

CAFE MEXICAIN — Prime 21, good 20¾, fair 20¾, low fair 20.

CAFE MOCHA — Prime 26 à 27, extra fine 24 à — ; fine 21 à 22, choice Arabian 23 à 24.

FROMAGE — New York creams à 12¾, twins, full cream, à 12¾, Young America's, full cream, à 12¾, singles à 12¾. Jobbing an pas plus élevé.

RIZ—De la Louisiane—City Coarse 75c ; City Fine 95c ; City Crushed 85c ; Rock Salt 4c. le livre. Packet 45c ; à 5c. selon la grosseur.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Huil $20 00 à — par ton.

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
SUR PLACE.

Le Coton Exchange a reporté aujourd'hui 4 ventes de 1,956 balles et 300 à arriver.

Le marché est faible.

Les cotons tachés sont de ¼ à ⅛c. plus bas que les cotes.

	Aujourd'hui		Hier	
Low Ordinary	7⅛	nom	7⅛	nom
Ordinary	7⅞	"	8	"
Good Ordinary	8⅛	"	8⅛	"
Low Middling	9	"	9	"
Middling	9⅜	"	9⅜	"
Good Middling	9 11,16		9 11,16	
Middling Fair	10 3/16		10 3/16	
Fair	11⅜	nom	11⅜	nom

FUTURES

Calmes.

Janvier	9.26 à	9.32	Bid. février	9.23 à 9.25
mars	9.33 à